



BIP NOMADE

Téléassistance Bip Tranquille
Des solutions adaptées à chaque situation



Pour qui :

personnes autonomes
à l'extérieur
et à domicile

Composition :

un boîtier à porter
autour du cou avec
bouton d'alerte et
géolocalisation

Utilisation :

en extérieur
et à domicile



Mes revenus, mon tarif

	Revenu annuel de référence ¹	Abonnement mensuel	Crédit d'impôt de 50% déduit ²
A	de 0 à 5 500 €	19,40 €	9,70 €
B	de 5 501 à 10 500 €	23,40 €	11,70 €
C	au-dessus de 10 500 €	26,40 €	13,20 €

Frais de mise en route : 50,00 €

Services et options complémentaires

Société d'intervention en complément ou en cas d'absence du réseau de proches³ : **abonnement de 6,50 € par mois** selon localisation et condition d'accès au logement + intervention : **60,00 €**



Coffre à clés
39,00 €
l'unité (vente)

Option détection
de chutes intégré
au boîtier
6,00 €/mois



Option bracelet
3,00 €/mois

Nous contacter

03 84 86 27 99

biptranquille.jura@abrapa.asso.fr

¹ Sur la base de l'avis d'imposition : revenu annuel de référence = revenu fiscal de référence/nombre de parts. ² Si vous êtes domicilié en France, vous pouvez bénéficier, sous conditions, d'un crédit d'impôt conformément à l'art. 199 sexdecies du Code Général des Impôts. TVA non applicable (Article 293B de code Général des Impôts). ³ La société d'intervention ne pourra intervenir qu'à domicile, elle n'est pas habilitée à intervenir sur la voie publique.

Le vendeur remet gratuitement un devis personnalisé au consommateur à qui il propose une prestation ou un ensemble de prestations dont le prix total est supérieur ou égal à 100 € TTC ou au consommateur qui lui en fait la demande.